

PLÉNIÈRES ET CONFÉRENCES

39^e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Plénière - Jeudi 27 juin 2024 - 9h00

TERRITORIALISATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UN GAGE D'EFFICACITÉ ET D'ACCEPTABILITÉ

INTERVENANTS



Animation par **Olivier ZANETTA**

Jean-Luc DUPONT

Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, Vice-président de la FNCCR

Nicolas JUILLET

Président du Comité de bassin Seine-Normandie, Président du Syndicat des eaux de l'Aube, membre du bureau de la FNCCR

Jean-François LONGEOT

Sénateur du Doubs, Vice-président de la FNCCR

Stéphanie MODDE

Vice-présidente à la transition écologique de la région Bourgogne Franche Comté

Cécile REGOURD

Maître de conférences en droit public, Université de Toulouse Capitole

Jean-François VIGIER

Vice-président de l'AMF

Olivier ZANETTA

Bonjour à tous. Cette table ronde est intitulée "Territorialisation de la transition écologique : un gage d'efficacité et d'acceptabilité". Nous le constatons toutes et tous, l'ampleur des défis environnementaux auxquels nous faisons face nécessite des actions coordonnées à tous les niveaux de gouvernance.

COMMENT RÉPARTIR LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS ENTRE L'ÉTAT, LES RÉGIONS, LES COLLECTIVITÉS LOCALES, LES SYNDICATS D'ÉNERGIE ?

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DOIT-ELLE NÉCESSAIREMENT S'ACCOMPAGNER DE PLUS DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉCONCENTRATION ?

Olivier ZANETTA

Telles sont les questions que nous allons aborder avec nos invités, que je vous présente :

Cécile REGOURD, Maître de conférences en droit public à l'Université de Toulouse Capitole, je vous demanderai si la planification est un outil essentiel pour coordonner les compétences des différents acteurs. Qui peut tenir ce rôle et quel est le rôle des acteurs locaux ?

Jean-François LONGEOT, Sénateur du Doubs, Vice-président de la FNCCR, vous plaidez pour une décentralisation et une déconcentration accrue des services de l'État pour soutenir la transition écologique.

Cette même vision est également défendue par **Jean-François VIGIER**, Vice-président de l'Association des Maires de France, Maire de Bures-sur-Yvette et Conseiller régional, vous défendez ce que vous appelez le "double cliquet" : décentralisation et déconcentration.

Jean-Luc DUPONT, Maire de Chinon, Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, Vice-président et porte-parole de la FNCCR, je vous demanderai quel rôle doivent jouer les préfets et sous-préfets dans la facilitation de la réalisation des projets locaux de transition écologique.

Nicolas JUILLET, Président du Comité de bassin Seine-Normandie, Président du Syndicat des eaux de l'Aube, membre du bureau de la FNCCR, vous mettez en garde contre les changements fréquents de politiques publiques et vous soulignez l'importance de la stabilité dans les décisions.

Stéphanie MODDE, Vice-président de la région Bourgogne Franche-Comté en charge de la transition écologique, je vous demanderai notamment si la Région est la bonne échelle pour mener la planification écologique à l'échelle des territoires

Cette table ronde se déroulera en trois temps. Je vous interrogerai en premier lieu sur le regard que vous portez sur la planification écologique déclinée à l'échelle des territoires. Je vous inviterai ensuite à me dire si la décentralisation et la déconcentration sont vectrices de réussite de la transition écologique. Enfin, je vous demanderai quelles sont les bonnes conditions à réunir pour réussir la territorialisation de la transition écologique.



Olivier ZANETTA

CÉCILE REGOURD, MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE CAPITOLE EN DROIT PUBLIC, QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR CETTE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE DÉCLINÉE À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES ?

Cécile REGOURD



Bonjour. La planification déclinée à l'échelle des territoires me paraît nécessaire. Elle est ancienne et hétérogène, et invite à réinterroger différents rapports.

Elle est nécessaire, d'abord parce que l'État ne peut pas répondre seul aux défis écologiques climatiques et a besoin du concours des collectivités territoriales. Celles-ci ont un rôle important et des compétences qui dépassent la seule question de la planification. La réussite est subordonnée à la co-construction et à la lisibilité dans son contenu. Cette planification est ancienne et revêt aujourd'hui une activité particulière avec la création notamment du Secrétariat général à la planification écologique, et des COP régionales. Mais il ne faut pas oublier qu'à l'échelle locale, ces dispositifs ne sont pas nouveaux. En effet, le Commissariat général au Plan existait dès 1946, et la Commission de l'eau était créée en 1959. Aussi, la datation précise de l'émergence de la planification est difficile. Elle est également devenue très hétérogène et hétéroclite. Ainsi, les schémas qu'il est difficile de catégoriser prolifèrent. Il peut s'agir de schémas sectoriels, transversaux, nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux, etc., ce qui peut nuire à leur lisibilité et à leur articulation. Enfin, cette planification semble de nature à réinterroger les relations entre l'État et les collectivités territoriales. Plus largement, d'un point de vue juridique, elle invite à réinterroger le rôle et l'office du juge sur la question de la normativité de ces documents.

Olivier ZANETTA

ON COMPREND QUE L'ÉTAT NE PEUT MENER CETTE TRANSITION SANS LES POLITIQUES ?

Cécile REGOURD

Absolument, il faut un accord, une véritable co-construction et les objectifs doivent être définis conjointement par l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des parties prenantes à la transition écologique.

Olivier ZANETTA

NICOLAS JUILLET, PARTAGEZ-VOUS L'AVIS SELON LEQUEL LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE NE PEUT ÊTRE MENÉE SANS LES COLLECTIVITÉS? LA CLÉ DE LA RÉUSSITE SERAIT LA TERRITORIALISATION ?

Nicolas JUILLET



Oui, tout à fait, l'État a pour mission de fixer des axes par rapport aux orientations à mettre en place et aux résultats souhaités. Mais le travail doit ensuite s'organiser dans les territoires. En effet, force est de constater que le partage de l'analyse des territoires amène au partage des solutions. Bien que les dossiers soient souvent complexes et que les acteurs concernés, tels que les associations, le monde agricole et les industries, aient des visions divergentes, il est possible de trouver des solutions adéquates et consensuelles lorsque tous les acteurs partagent un même niveau de connaissance et de compréhension des enjeux. Cela nécessite une approche collaborative et une volonté de travailler ensemble pour trouver des compromis et des solutions durables. Les procédures sont régies par de grands textes, mais le travail est accompli sur le terrain, en relation avec le terrain, par le terrain, qui doit être novateur et promouvoir les solutions qu'il appliquera ensuite.

Olivier ZANETTA

LE TERRAIN EST-IL MULTIPLE ?

Nicolas JUILLET

Le terrain est utile, efficace et sait s'organiser. Par exemple, le bassin Seine-Normandie connaît une multitude de schémas différents entre les sources de la Seine en Côte-d'Or et l'estuaire au Havre, en passant par Paris. Les solutions à mettre en œuvre pour préserver le milieu rural et protéger l'eau ne sont pas les mêmes selon que l'on parle des sources de la Seine ou de l'estuaire. Cependant, il s'agit bien d'un seul et même bassin, qui implique de travailler en concertation, parce que toutes les décisions prises pour l'amont du fleuve impactent son aval, et inversement.

Olivier ZANETTA

JEAN-FRANÇOIS VIGIER, VOUS ÊTES VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE, CONSEILLER RÉGIONAL EN ÎLE-DE-FRANCE, QUELLE EST LA POSITION DE L'AMF SUR CETTE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE ?

Jean-François VIGIER



Je suis très heureux de représenter David LISNARD, Président de l'AMF.

En tant que Maire, je suis convaincu que je vis le premier mandat depuis 2008 à l'issue duquel mes concitoyens me demanderont des comptes sur ce que j'ai entrepris ou pas en matière de transition écologique. C'est une certitude. Aujourd'hui, pour une grande majorité des Maires de France, la question de la transition n'est plus une option, elle est entrée dans la définition des politiques publiques. Cette transition ne pourra pas se faire de manière verticale, c'est absolument impossible.

Jean-François VIGIER

Ce sont les élus du premier rang, les Maires et les Conseillers municipaux, qui parviendront à faire accepter aux concitoyens la mise en transition de nos communes. Et cette mise en transition n'est pas simplement la définition d'une politique publique, elle implique des changements fondamentaux dans les habitudes de vie. Cela oblige à en débattre et à les accepter. Or, seuls les Maires ont le pouvoir d'engager ces échanges. Si l'État définit des objectifs et souhaite les faire appliquer d'une manière trop verticale, alors nous passerons à côté de la transition.

Par exemple, dans le cas de la définition d'une politique publique des mobilités douces, le Maire définit avec ses équipes un plan vélo, qui fait l'objet de discussions avec les cyclistes et les usagers du vélo à titre professionnel. Or, dès que les objectifs des utilisateurs du vélo sont mis en lien avec les usagers quotidiens de la voiture - qui sont encore environ 90 % dans notre pays - la situation se dégrade, et l'on se confronte au refus de partager l'espace public. Il appartient alors au Maire de faire comprendre les enjeux à ses concitoyens et de faire accepter les règles. Ce matin, un article du Parisien titrait : « L'environnement, défi du siècle, mais grand oublié de la campagne des législatives ». C'est malheureusement vrai : personne n'en parle ! La question de la transition écologique n'est pas au cœur des priorités des candidats. Cela nous interpelle nécessairement, car nous sommes quotidiennement confrontés à sa mise en œuvre, ce qui nous oblige à réfléchir aux enjeux et aux défis qu'elle soulève.

Olivier ZANETTA

JEAN-FRANÇOIS LONGEOT, SÉNATEUR DU DOUBS, ALORS QUE NOUS VENONS D'ÉVOQUER LA PLACE DES MAIRES DANS CETTE TRANSITION, QUELLE EST SELON VOUS LA BONNE ÉCHELLE ?

Jean-François LONGEOT



Je souscris à ce qui vient d'être dit. Lors du vote de la loi Climat et Résilience, nous nous sommes interrogés sur le bon échelon pour mener toutes ces mutations, et c'est bien celui de l'élu local. Mais il ne faut pas non plus tout lui faire porter. L'élu local est là pour expliquer à ses concitoyens la nécessité de réaliser des changements comme en matière d'eau et d'assainissement par exemple. Le Maire doit être appuyé par des services pour le conseiller, l'aider et négocier un certain nombre de décisions. Ramener la transition écologique au niveau des élus locaux implique de mettre en place une vraie décentralisation. Il est essentiel que les services de l'État ne se limitent pas à nous imposer des directives et des restrictions, souvent contradictoires, mais qu'ils nous accompagnent dans la mise en œuvre de nos projets en nous apportant une expertise technique et réglementaire fiable et cohérente. Le bon sens est chez les élus locaux.

Ornans est une collectivité qui possède un cachet exceptionnel, une petite cité de caractère. Pendant 21 ans, j'ai eu le privilège de bénéficier de l'expertise avisée des architectes des bâtiments de France (ABF) dans l'exercice de mes fonctions. Toutefois, il est essentiel que ces derniers fassent preuve d'une plus grande ouverture d'esprit et d'adaptabilité face aux enjeux de la transition écologique, afin de permettre une évolution harmonieuse du patrimoine bâti tout en répondant aux défis environnementaux actuels. Il devient utopiste de ne pas pouvoir installer des panneaux solaires au motif que le projet se trouve dans le périmètre d'une croix ancienne. De même, il est contre-productif de refuser les installations d'éoliennes au seul motif que les concitoyens n'y sont pas très favorables.

Il apparaît que le développement des projets hydroélectriques s'étend désormais sur une période considérable, tandis que l'approbation de toute initiative éolienne suscite inévitablement des contestations juridiques émanant de diverses entités associatives. Ces dernières obtiennent fréquemment gain de cause, ce qui a pour conséquence de ralentir significativement, voire de paralyser totalement, le processus de transition écologique.

Je ne puis m'empêcher d'éprouver une certaine frustration. En effet, nonobstant l'adoption de la législation visant à accélérer le déploiement des énergies renouvelables, force est de constater que nous semblons paradoxalement marquer le pas. Les projections établies par les services d'EDF font état d'une nécessité impérieuse de doubler notre production électrique à l'horizon 2050, ce qui nous contraindra inéluctablement à élaborer un mix énergétique diversifié. Il apparaît crucial que ces problématiques soient appréhendées à l'échelon local, car nul ne saurait prétendre à une connaissance plus intime et approfondie d'un territoire que l'élu qui en a la charge.

Olivier ZANETTA

JEAN-LUC DUPONT, QUEL EST L'AVIS DE LA FNCCR SUR CETTE TRANSITION ?

Jean-Luc DUPONT



La FNCCR a cette particularité de représenter le territoire national dans sa complétude. Lorsque les thématiques sont abordées sous un prisme éminemment parisien pour être ensuite transposées dans les diverses régions, il est impératif de concilier les intérêts et les usages singuliers propres aux zones montagneuses, littorales et rurales. En effet, les plus aptes à harmoniser et à adapter les politiques publiques sont indubitablement ceux qui sont immergés quotidiennement dans ces réalités territoriales. La décentralisation, qui est l'appropriation des politiques publiques par les élus locaux, est la clé de voûte de la réussite, pour deux raisons. En premier lieu, je citerai la capacité à décliner localement un programme national, l'adapter et de le rendre cohérent avec la réalité du territoire en prenant en compte son histoire, sa sociologie, le tissu industriel et agricole. En outre, les directives antagonistes émanant des différents services de l'État s'avèrent particulièrement éprouvantes pour les administrés. En ma qualité de Maire de Chinon, cité au riche patrimoine architectural, je me trouve confronté à un dilemme cornélien. D'une part, le ministère de l'Environnement m'enjoint de promouvoir la transition écologique et de procéder à l'isolation thermique des édifices. D'autre part, l'Architecte des Bâtiments de France, garant de la préservation de notre patrimoine, proscrit catégoriquement l'installation de double vitrage dans les bâtiments à caractère historique. Je considère qu'il faut faire preuve d'intelligence. C'est la raison pour laquelle la FNCCR défend le renforcement du binôme formé par le préfet et l'élu local. Le préfet doit avoir la capacité d'arbitrer loca-

lement les sujets qui ne peuvent pas l'être à un échelon national. Aujourd'hui, un certain nombre de concitoyens contournent les règles qu'ils considèrent absurdes. Prenons pour exemple la rénovation des menuiseries dans les sites patrimoniaux remarquables. Cette opération est soumise à l'obligation d'utiliser du bois, matériau nécessitant d'être repeint tous les cinq ans. Face à cette contrainte, un particulier, soumis à la même règle, sera tenté d'opter pour des fenêtres en aluminium, tablant sur l'absence probable de réclamations. Il mise ainsi sur le fait que l'obligation d'utiliser le bois sera prescrite au bout de 36 mois, la rendant de fait inopérante.

Réussir la transition écologique implique de faire en sorte qu'elle soit portée et gérée, et que le territoire, donc les habitants, se l'approprient. Personne, mieux que l'élu local, n'est à même d'initier ce mouvement à l'échelle locale. Pour la FNCCR et les syndicats départementaux d'énergie, qui sont l'émanation de l'ensemble des collectivités et de nos territoires, c'est par le truchement de ces initiatives que l'on estime pouvoir générer un effet de levier local cohérent, bénéficiant de cette proximité d'une importance capitale.

Olivier ZANETTA

STÉPHANIE MODDE, VOUS ÊTES VICE-PRÉSIDENTE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN CHARGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE. CETTE PLANIFICATION RÉSONNE-T-ELLE AVEC LES OBJECTIFS FIXÉS PAR VOTRE RÉGION ?

Stéphanie MODDE



Oui, la Région Bourgogne-Franche-Comté est engagée depuis longtemps sur la transition écologique au travers de tous ses schémas.

Stéphanie MODDE

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est très vite engagée auprès de l'État pour pouvoir décliner à l'échelle régionale les objectifs de la planification. On peut saluer cette volonté de chiffrer, de mettre des indicateurs, de fixer des objectifs à l'échelle nationale, puis régionale. Je connais bien l'échelon local et je sais que c'est à cet échelon que l'on parvient à convaincre l'ensemble des concitoyens et concitoyennes pour pouvoir opérer cette transition écologique devenue extrêmement urgente. Il est question de courage politique. Il faut en effet aller au-delà de certaines normes et contraintes. Il faut convaincre, discuter à la maille la plus fine. L'établissement d'objectifs à l'échelon régional offre la possibilité d'affiner la vision stratégique à une échelle plus circonscrite. Il convient de souligner l'hétérogénéité marquée des territoires, chacun présentant des spécificités qui lui sont propres. Cette orientation visant à l'accélération du déploiement énergétique a nécessité de la part des maires un investissement considérable. Leur tâche a consisté à transposer ces directives au niveau local, en les intégrant à leur cartographie communale, afin d'identifier et de concrétiser les actions susceptibles d'être mises en œuvre. Cela permet aux comités régionaux d'énergie d'avoir une cartographie plus fine que l'échelon national et de décliner beaucoup plus localement, puisque la transition écologique se fait au plus près des territoires.

Olivier ZANETTA

PARLONS DE DÉCENTRALISATION. CETTE PLANIFICATION N'EST-ELLE PAS L'OPPORTUNITÉ D'ALLER VERS CETTE DÉCENTRALISATION QUE VOUS SOUHAITEZ TOUS DEPUIS FORT LONGTEMPS ?

Nicolas JUILLET

En effet, nous avons parlé de territorialisation et de décentralisation. Nous devons également travailler sur la contractualisation sur le long terme. La problématique, c'est qu'à chaque changement de Premier ministre ou de gouvernement, toutes les mesures sont remises en cause, comme en 2022, avec la création du Fonds Vert, qui est moins mobilisé aujourd'hui faute de moyens. Le Président de la République a annoncé un Plan Eau ambitieux en mars 2023, remis en cause en décembre par la Première ministre. Dans ce contexte, comment peut-on envisager la mise en œuvre efficiente des actions territoriales en synergie avec l'Agence de l'Eau et les comités de bassins ? Je

suis Président d'un Syndicat départemental de l'eau, auquel on rapporte des problèmes de qualité d'eau. De ce fait, des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) ont été développées, mais il faut trois ans aux agriculteurs avant de commencer à toucher de l'argent. Et la politique change avant que l'on ait vu les effets de la précédente. Il est n'est plus possible d'agir de la sorte, raison pour laquelle je défends le principe de la contractualisation sur le long terme. Une relation de confiance doit s'établir entre les élus, les porteurs de projet et le monde économique et associatif. Je ne puis m'empêcher d'éprouver une profonde perplexité face aux décisions juridiques favorables à des associations contestant des résolutions, nonobstant leur absence manifeste d'ancrage territorial, et ce, en dépit d'un consensus préalablement établi entre les acteurs locaux quant aux actions à entreprendre. Cette situation s'avère d'autant plus exaspérante que chaque jugement allant dans le sens de ces opposants, dépourvus de liens tangibles avec le territoire concerné, a pour conséquence de réduire à néant des mois, voire des années, d'efforts et de concertations.

Je ne parle pas de politique de petits pas, mais de politique de pas comptés : l'objectif doit être poursuivi au bon rythme, car tout le monde n'a pas les mêmes capacités ou possibilités. Dès lors que le projet avance et que l'objectif est poursuivi, il peut être mené à son terme. Ce qui ne sera pas le cas si les contractualisations changent sans arrêt. Ces changements de règles découragent les porteurs de projets et poussent à l'abandon. C'est un élément important, et certainement encore plus prégnant dans le monde rural, qui doit travailler avec l'urbain sur tous ces sujets.

Olivier ZANETTA

JEAN-FRANÇOIS VIGIER, VOUS ÊTES ADEPTE DU DOUBLE CLIQUET DÉCENTRALISATION - DÉCONCENTRATION.

Jean-François VIGIER

Il faut rappeler que la France est un pays qui est resté centralisé et concentré. Force est de constater que les élus locaux subissent encore quotidiennement une avalanche de normes et de textes qui se contredisent les uns les autres, ou qui sont remplacés par un autre à peine entré en vigueur. Les petites communes devraient s'entourer d'une armée de juristes pour faire face à toute cette contingence de règles, mais elles s'adaptent et font avec. Le moment est venu de donner aux élus la liberté d'agir. La transition doit être l'occasion de donner la capacité d'agir.

Jean-François VIGIER

Aujourd'hui, l'égalité républicaine sur l'intégralité du territoire ne fonctionne plus en fonction de la spécificité des territoires. Il apparaît dès lors impératif de ne point entraver la progression des territoires manifestant une capacité d'évolution plus rapide que leurs homologues. S'il est légitime que l'État établisse un cadre normatif national en matière de transition, il est tout aussi crucial qu'il octroie aux élus locaux la latitude nécessaire pour mettre en œuvre ces directives, en tenant compte des spécificités et des priorités propres à leurs territoires. Cette évidence, qui ne devrait point susciter de controverse, se trouve paradoxalement au cœur des débats actuels.

L'État, dans sa volonté de maintenir son emprise, s'est empressé de renforcer sa présence dans les territoires. Ce phénomène a conduit à un accroissement significatif des effectifs au sein des préfetures et sous-préfetures. Néanmoins, cette inflation se heurte à une difficulté majeure : l'autorité des préfets sur leurs services demeure limitée, entravant ainsi l'efficacité de cette présence accrue de l'État.

Mesure-t-on pleinement l'ampleur de la dévaluation dont pâtit la parole des élus ? Permettez-moi d'illustrer ce phénomène par un exemple édifiant : l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) oppose systématiquement une fin de non-recevoir aux dossiers de rénovation soumis par mes administrés, lesquels proposent des solutions d'isolation thermique par l'extérieur de leurs demeures, ou l'installation de dispositifs photovoltaïques sur leurs toitures ou dans leurs jardins. Face à cette situation, une interrogation cruciale s'impose : qui, en définitive, incarne la voix de l'État ? Est-ce l'entité prônant une stratégie nationale de décarbonation, ou bien le représentant du ministère de la Culture, fort d'une conception personnelle de l'esthétique architecturale, qui argumente que l'isolation par l'extérieur porte préjudice à l'harmonie visuelle du site ?

Dans ce contexte de dissonance institutionnelle, quelle place reste-t-il à l'élu local ? Comment peut-il concilier les impératifs de transition énergétique avec les exigences de préservation du patrimoine, tout en respectant les aspirations légitimes de ses administrés ? Telles sont les limites de la décentralisation. Je considère donc que l'État doit laisser les élus locaux agir sur leurs territoires, et que l'État s'exprime d'une même voix, à Paris et dans les territoires. Les élus locaux doivent bénéficier d'une liberté d'action, en fonction des spécificités territoriales, qui diffèrent complètement d'un endroit à un autre.

Olivier ZANETTA

JEAN-LUC DUPONT, PENSEZ-VOUS QUE FAUTE DE CETTE LIBERTÉ D'AGIR LOCALEMENT, LES ÉLUS COURENT LE RISQUE DE VOIR LEUR PAROLE DÉCRÉDIBILISÉE, CE QUI ENTRAÎNERAIT DE FAIT LA DÉCRÉDIBILISATION DE LA PAROLE DE L'ÉTAT, ET DES SERVICES ?

Jean-Luc DUPONT

Il est manifeste que chacun d'entre nous peut témoigner de l'incapacité à laquelle nous sommes parfois confrontés dans l'exercice de nos fonctions. Dans l'expression "services de l'État", le terme "services" semble trop souvent relégué au second plan, voire occulté.

En principe, ces entités étatiques ont vocation à épauler les édiles locaux, à faciliter la mise en œuvre des politiques publiques dont la décision incombe exclusivement à l'élu.

Cependant, force est de constater que l'État tend à s'imposer dans toute sa dimension régaliennne : il se pose en censeur, exerce un contrôle omnipotent et se montre peu enclin à proposer des solutions concrètes aux problématiques rencontrées. Il ne vous a pas échappé que la France n'est pas un pays sous-administré, la France ne manque pas d'organisation administrative. Moralité, comparativement aux pays qui nous entourent, il faut quatre à cinq fois plus de temps en France pour faire émerger un projet d'énergies renouvelables, il faut entre 24 et 36 mois pour obtenir un permis de construire sans recours. Pourtant, la transition énergétique et écologique est l'axe premier sur lequel il faut agir rapidement. Aussi, comment est-il possible d'atteindre de tels délais pour obtenir un permis de construire faisant consensus, pour un projet local accepté par tous ?

Il paraît, dans ce contexte, impératif de redonner au préfet l'autorité sur les services qu'il a dans son territoire. En Indre-et-Loire, pour un projet, le préfet a réuni tous les services déconcentrés de l'État. Tous ont eu le dossier en même temps avec une même date pour rendre leur avis. Six mois plus tard, le projet était autorisé et mis en œuvre. Cela démontre bien que c'est possible quand il y a une volonté de faire. C'est possible, mais il faut renforcer le pouvoir des préfets à l'échelle des territoires de manière à ce que les services soient véritablement au service des projets, et ne ralentissent pas la mise en œuvre opérationnelle.

Pour aller plus loin dans l'échelle de valeurs : la capacité à s'autonomiser sur l'énergie part de la molécule du biogaz français ou de l'électron local. Mais il faut aller plus loin.

Jean-Luc DUPONT

Ainsi, nous construisons une filière biométhane afin qu'il n'y ait plus de gaz fossiles dans les réseaux. C'est un vrai parcours du combattant, mais tout le monde est d'accord sur le principe. Or, en parallèle de ce projet, l'État annonce qu'il compte supprimer des chaudières à gaz dans les bâtiments publics : un réel contresens adressé à tous ceux qui avaient initié un projet, qui modélisaient une construction de méthaniseur, et auxquels on explique qu'il n'y a plus de débouché, hormis la carburation. Voilà comment passer à côté du sujet. Or, il me paraît insensé de penser que la transition écologique se fera sans le biométhane. Je crois beaucoup à la pluralité des usages en fonction des sources énergétiques possibles. Il faut que l'on arrête d'initier l'action pour mieux la saborder le lendemain avec une annonce contre-productive et qui crée de l'incertitude. La perte de confiance dans un sujet conduit à sa perte. C'est la raison pour laquelle il est important de conserver cette cohérence à l'échelle de notre politique publique.

Olivier ZANETTA

JEAN-FRANÇOIS LONGEOT, VOUS SEMBLEZ RÉAGIR À CE PROPOS. LES CONTRADICTIONS ET LES INCERTITUDES SONT-ELLES TROP IMPORTANTES ?

Jean-François LONGEOT

Oui, les trop nombreuses contradictions entraînent de l'incertitude. De plus, les maires se retrouvent placés dans une situation compliquée. La décentralisation passe par deux éléments forts. Premièrement, l'État doit impulser une politique, et deuxièmement, la confiance doit être rendue aux territoires et aux élus locaux, dévoués pour leur collectivité. C'est fondamental pour mener les projets à leur terme.

Concernant l'accélération du développement des énergies renouvelables, je constate que des dossiers datant de 2008, pourtant exempts de problèmes, restent en suspens. Malgré les injonctions adressées aux préfets de promouvoir les EnR, ces projets demeurent bloqués, ce qui est particulièrement préoccupant. Là où la France met quatre à cinq ans à produire un projet d'EnR, nos voisins européens mettent six à huit mois. Les services de l'État doivent réaliser les analyses et conseiller les élus, et cesser de leur demander tout et son contraire. Coluche disait « dites-moi ce dont vous avez besoin, je vous expliquerai comment vous en passer », et force est de constater que c'est exactement ce que nous vivons, et qui doit cesser. C'est fondamental, les territoires ont besoin de pouvoir respirer, évoluer. Nous aussi, parlementaires, devons-nous

remettre en cause sur un certain nombre de sujets. Nous évoquons la loi Climat et Résilience qui, après examen de l'Assemblée nationale et du Sénat, compte 375 articles. Des expérimentations doivent être organisées dans les territoires. Par exemple, la loi zéro artificialisation nette (ZAN) part d'une intention louable, mais il semble que personne n'ait pris en compte les difficultés considérables de sa mise en œuvre dans certaines régions. De même, les zones de faibles émissions (ZFE) ont été instaurées, mais même dans une ville comme Grenoble, où les élus sont pourtant motivés, ils peinent à les déployer. Des expérimentations seraient nécessaires pour ajuster et mesurer les impacts de ces initiatives.

Il est impératif de mettre fin aux changements incessants de politique. Je prends l'exemple de la consigne de la bouteille en plastique. Dans le Doubs, le tri sélectif est organisé depuis fort longtemps, le département est même le meilleur de France sur ce sujet.

Pourtant, il nous a été demandé de cesser le tri sélectif et de déployer la consigne plastique. C'est absurde. La consigne plastique devrait plutôt être déployée, à des fins d'expérimentation, là où le tri sélectif n'est pas développé. Si le département du Doubs déploie la consigne pour les bouteilles plastiques, il n'arrêtera pas pour autant le tri sélectif des autres emballages. Par conséquent, le camion chargé du tri sélectif continuera ses tournées, mais il collectera des poubelles jaunes à moitié pleines, entraînant une diminution des aides pour la collectivité. Celle-ci se verra alors contrainte d'augmenter la redevance de ramassage des ordures ménagères. Les concitoyens seront mécontents de constater que plus ils trient, plus le traitement des déchets coûte cher, et ils arrêteront de trier. C'est la raison pour laquelle l'expérimentation est si importante, et doit être organisée sur des territoires différents.

Olivier ZANETTA

STÉPHANIE MODDE, QUEL PEUT ÊTRE LE RÔLE DE VOTRE RÉGION, ET DES RÉGIONS EN GÉNÉRAL, SUR LA DÉCENTRALISATION ?

Stéphanie MODDE

La région est un échelon intermédiaire extrêmement intéressant pour passer de l'État, qui doit fixer le cap et la stratégie nationale, à la déclinaison territoriale. L'exercice de planification territorial a été stoppé net, et nous ignorons ce qu'il va en advenir. Cependant, travailler avec les services de l'État a été problématique. Je comprends la complexité des relations, mais je pense que l'on a besoin de travailler également en confiance avec les services de l'État et de considérer que l'on peut s'entendre.

Stéphanie MODDE

On peut, à un échelon régional puis infra, définir des stratégies communes. Cette planification a au moins eu le mérite de faire travailler ensemble les services de l'État et ceux des régions, avec la complexité qu'au niveau des régions, des élus interviennent. Or, la place des élus dans ces dispositifs est parfois difficile. Les normes sont trop nombreuses et complexes. Nous pouvons tous citer des cas où nous avons dû nous référer à la législation pour trouver la bonne interprétation. De même, au niveau environnemental, les normes sont extrêmement importantes.

La délégation que je porte est celle de la transition écologique. Ainsi, ma délégation comporte à la fois des enjeux de transition énergétique, pour lesquels je comprends l'urgence d'accélérer, mais pas n'importe comment, et des enjeux de sauvegarde de la biodiversité. L'enjeu premier consiste donc à tout concilier. Tout l'intérêt de la planification réside dans la transversalité des politiques. Il faut que l'on parvienne à discuter avec les architectes des bâtiments de France pour que, dans des zones sauvegardées ou à fort enjeu culturel, l'on puisse trouver des compromis. La France fait face à la fois à un mur d'investissements financiers, mais aussi au dérèglement climatique qui s'accélère. Dans ce contexte où les enjeux sont très forts, on perd de temps à tergiverser sur des querelles de clocher, et je pense que chacun doit apprendre à faire des pas de côté pour s'entendre. Je crois beaucoup à la politique du compromis pour réussir à avancer.

L'enjeu le plus fort de cette planification est la cohérence des politiques nationales, régionales et locales. Je citerais un simple exemple sur les haies : à un moment donné sont apparus partout des dispositifs sans aucune cohérence avec ce qui se faisait déjà sur les territoires et complètement contradictoires. Sur cette question des haies, on le sait, il faut en planter, cesser de les arracher et ensuite les entretenir. Plutôt que cette juxtaposition de dispositifs au gré des changements de politiques et de gouvernement, il serait bien d'avoir une politique globale cohérente, nationale, régionale et locale pour pouvoir mener un travail constructif sur du très long terme.

Olivier ZANETTA

MERCI BEAUCOUP POUR CES ÉCHANGES TRÈS RICHES, QUI MANQUENT CEPENDANT UN PEU DE CONTRADICTION, JE LE REGRETTE. NOUS AVONS BIEN SÛR CONVIÉ DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT, MAIS DROIT DE RÉSERVE OBLIGE, ILS NE SONT PAS PRÉSENTS. QU'AURIEZ-VOUS DIT À UN REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT PRÉSENT AUJOURD'HUI SUR L'URGENCE, LA PRIORITÉ ?

Jean-François LONGEOT

Les services de l'État peuvent jouer un rôle crucial en nous prodiguant des conseils avisés. En tant que généralistes, nous ne disposons pas de l'expertise technique nécessaire dans tous les domaines. Nous avons besoin des services de l'État, de leurs conseils, mais aussi qu'ils puissent comprendre les politiques de bon sens que nous voulons mener. Il faut qu'il y ait une cohérence, laquelle passera par le préfet qui réunit ses services.

Olivier ZANETTA

JEAN-FRANÇOIS VIGIER, QUEL SUJET AURIEZ-VOUS ABORDÉ AVEC UN REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ?

Jean-François VIGIER

J'aurais effectivement parlé de décentralisation, mais également de financement, car c'est aussi un énorme sujet. Sans la capacité financière, nous ne pourrions pas avancer. Il y a d'ailleurs une contradiction entre les budgets carbone présentés par l'État et nos capacités à financer. J'aurais dit aussi qu'il y a aujourd'hui des lois qui peuvent partir d'une bonne volonté et aller dans l'objectif de la transition, mais qui sont des catastrophes économiques locales. Je pense évidemment à la loi zéro artificialisation nette (ZAN), qui n'est ni comprise ni acceptée dans les territoires, et qui est perçue comme faisant courir un grand risque d'immobilisme de la part des départements. Elle peut de plus créer une inégalité profonde d'un territoire à l'autre, à quelques kilomètres de distance. L'Association des Maires de France est très critique sur cette loi, y compris sur le volet 2, en dépit des avancées importantes apportées grâce au Sénat. Cette loi doit être remise sur le métier.

Sur la question du financement, l'État prévoit sur 15 ans une montée en puissance des objectifs à atteindre. Ainsi, le budget carbone prévoyait une diminution des gaz à effet de serre de - 1,5 % entre 2019 et 2023, puis de - 3 % entre 2024 et 2028, puis - 5 % à - 6 % entre 2028 et 2032. Or, l'Institut de l'économie pour le climat a chiffré les investissements que doivent engager les collectivités locales de 2020 à 2030 à 12 milliards d'euros par an. La rénovation des groupes scolaires représente déjà 40 milliards d'euros par an. Or, chaque année, que ce soit la Région, un syndicat d'eau ou une commune, les budgets sont votés à l'équilibre, et l'équation consiste à contenir les dépenses de fonctionnement, maintenir une capacité d'investissement dans la limite de la capacité d'endettement. En effet, lorsque l'endettement devient trop important, le préfet intervient pour nous prescrire des mesures de réduction des dépenses.

Olivier ZANETTA

CELA REPOSE DONC LE SUJET DE LA FISCALITÉ LOCALE.

Jean-François VIGIER

Cela entraîne plusieurs questions : comment financer la transition écologique dans un délai très court ? En effet, compte tenu des capacités actuelles, rénover les groupes scolaires, les gymnases, les salles de sport, les centres culturels, les mairies, les centres techniques municipaux, etc., prendra 25 ans. Surtout, cela implique de mettre de côté d'autres investissements jugés moins prioritaires. Agir rapidement doit-il impliquer de concevoir une dette verte, qui permettrait aux collectivités de s'endetter sur une durée plus longue, puisqu'elle agit pour l'avenir ?

Et puis, un autre sujet est plus difficile à exposer. La grande cause nationale est liée à l'urgence climatique. Si ces investissements doivent résulter d'un fort élan commun, est-il normal qu'une seule catégorie des concitoyens participe à l'effort fiscal dans une commune ? Est-ce normal, dès lors que l'on a supprimé la taxe d'habitation, que seules les personnes qui paient la taxe foncière participent à cet effort ? C'est difficile à expliquer et cela ne peut pas créer de cohésion collective dans une commune. Par ailleurs, la dotation globale de fonctionnement (DGF) ne permet pas de mener des politiques publiques, puisqu'elle n'est toujours pas indexée sur l'inflation. Les fonds verts sont une bonne mesure, mais ils sont loin d'être suffisants et sont souvent les premiers à être sacrifiés lors des coupes budgétaires. Tout cela soulève une question cruciale : comment concrétiser la grande cause nationale qu'est l'urgence climatique en l'espace de dix ans ?

Olivier ZANETTA

JEAN-LUC DUPONT, SUR CE SUJET, AURIEZ-VOUS ÉGALEMENT PARLÉ DE MOYENS, DE FISCALITÉ LOCALE ?

Jean-Luc DUPONT

Jean-François LONGEOT évoquait précédemment la nécessité de réintroduire le vocable "confiance" dans notre lexique courant. Force est de constater que nous évoluons actuellement dans un climat empreint de défiance. Au lieu de favoriser une synergie collaborative, il persiste une perception tenace selon laquelle les élus locaux, épaulés par les services de l'État, s'opposeraient au collectif.

Je puis affirmer avec certitude qu'aucun maire n'aspire à transgresser les règles par simple esprit de contradiction. Sa vocation première est la mise en œuvre effective des politiques publiques.

Ce qui entrave son action, c'est la récurrence avec laquelle, à chaque initiative, il se trouve confronté à un accompagnement paradoxal, visant davantage à lui expliciter les obstacles qu'à faciliter la réalisation de ses projets. Or, nous aspirons ardemment à un soutien qui catalyserait la concrétisation de nos politiques. Stéphanie MODDE expliquait tout à l'heure les difficultés d'accompagnement du changement des modes de vie qui ne sont pas spontanés. La nature humaine fait que l'on se conforte dans ce que l'on est, bouger ses habitudes demande une vraie remise en cause, donc un investissement collectif. Si l'on veut accompagner ces changements sociétaux difficiles, mais nécessaires, on doit être en capacité de les porter. Il faut restaurer la confiance.

Sur le financement, chaque ligne supplémentaire dans la vie d'un site patrimonial remarquable coûte à la mairie 50 000 euros. Il y a un côté passéiste. On peut chercher à reconstruire la ville sur la ville. Force est de constater qu'un jeune couple du 21^e siècle veut bien vivre dans une maison du 15^e, mais avec le confort actuel. Les gens n'ont pas envie de vivre dans des pièces de quatre mètres de haut, avec les fenêtres qui ressemblent à des meurtrières et un manque de confort certain. Il faut être capable d'adapter les politiques publiques à ces enjeux de transition. La sauvegarde patrimoniale est essentielle, mais sauvegarder un site n'a de sens que si des gens y vivent. Si c'est pour faire des musées à ciel ouvert dans des cœurs de villes où personne ne vit, cela n'a aucun sens. Lorsqu'on m'impose de repaver des rues avec des pavés anciens, qui deviennent un véritable calvaire au bout de 500 mètres même pour un jeune, je pense immédiatement à une mère avec une poussette. Il est impératif de concilier les usages modernes avec le respect du patrimoine. Certes, le fait que ces pavés soient esthétiques et correspondent à ceux que Jeanne d'Arc a pu voir lors de son passage à Chinon en 1429 a un sens, mais les habitants d'aujourd'hui ne vivent plus comme au Moyen Âge. Les modes de vie ont évolué. Cela peut sembler anecdotique, mais la vision patrimoniale est souvent réduite à de tels détails. Bien sûr, cela ne signifie pas qu'il faille recourir à des solutions bas de gamme, mais il est essentiel de trouver un équilibre cohérent qui permette aux habitants de vivre confortablement, en tenant compte des usages du 21^e siècle.

Olivier ZANETTA

NICOLAS JUILLET, QUEL EST VOTRE AVIS ?

Nicolas JUILLET

Beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais reprendre un exemple. Il y a une quinzaine d'années maintenant, la Champagne-Ardenne avait été un territoire pilote pour innover dans les permis de construire ou les autorisations d'exploiter les entreprises. Un seul chef de file était nommé, il s'agissait d'un représentant d'une administration qui pilotait toutes les autres. Cela a très bien fonctionné. Mais entre temps les régions ont changé et l'État a considéré que cela devenait trop compliqué à organiser, et a interrompu ce projet. Pourtant, certains projets de méthanisation auraient pu être réalisés en un an et demi.

L'autre point, c'est qu'il nous faut être innovants, ce qui est parfois compliqué. On veut réindustrialiser la France, prendre des terres pour faire des usines. Mais il faut des compensations. On reprend des terres, alors qu'il faut respecter la loi zéro artificialisation nette. De nouveaux schémas pourraient être inventés pour investir dans la protection de l'environnement. Je pense par exemple au projet d'EPR dans l'Aude, sur lequel nous travaillons avec EDF et tous les partenaires, nous pourrions considérer que l'argent doit être investi dans la préservation des zones humides de la vallée de la Seine et la protection des aires de captage, ou sur un projet de plantations de haies, qui peuvent être bénéfiques à la biodiversité, mais aussi positionnées de manière à être utiles au ruissellement, à améliorer la qualité de l'eau, à moins inonder les communes. Avec la même somme d'argent, on parviendrait ainsi à faire quatre ou cinq fois plus et mieux, parce que les projets seraient coordonnés, et efficaces. Je pense que ces décisions se prennent au niveau territorial.

Concernant le Comité de bassin Seine-Normandie, les collectivités du territoire nous proposent des contrats territoriaux pour le climat. Nous faisons en sorte que ce que les territoires mettent en place corresponde au schéma directeur d'aménagement global. L'inquiétude essentielle des services est de savoir comment juger l'opportunité. C'est au porteur de projet de vous démontrer que son projet est le meilleur parce qu'il servira plusieurs intérêts. Cela a été un vrai succès.

Notre difficulté réside désormais dans le fait qu'il n'y a plus personne au ministère, alors que nous préparons le second programme, et que nous avons voté l'équilibre besoins-ressources auquel le Gouvernement ne s'est pour le moment pas opposé. D'ailleurs, l'équilibre re-

cettes-dépenses donne de la visibilité au territoire et assure de réaliser l'action. Nous avons besoin de visibilité, parce que nous sommes prêts à agir sur les territoires, en se regroupant, en travaillant tous ensemble. C'est possible, si les objectifs et les décisions sont clairs. Les préfets peuvent être facilitateurs à partir du moment où ils vont piloter les différents acteurs, au lieu que chacun impose dans son coin des contraintes incompatibles les unes avec les autres.

Olivier ZANETTA

STÉPHANIE MODDE, LES CITOYENS SONT LE MOTEUR DE CETTE TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

Stéphanie MODDE

Absolument, de même que les corps intermédiaires - entreprises, syndicats, associations - qui sont les forces vives. Il faut vraiment travailler avec eux, et les écouter, les entendre. Les initiatives et innovations viennent souvent des acteurs du territoire. La transition écologique est une réorientation profonde de nos politiques. Ce pari ne sera relevé qu'avec une véritable volonté politique, la croyance forte en ce que l'on fait, avec un cap et des moyens dédiés donnés par le gouvernement. Il faut redonner des marges de fiscalité et des fonds dédiés. Je pense qu'il y a du bon endettement, et qu'il faudrait vraiment instituer une ligne budgétaire spécifique, de sorte que tout endettement en faveur d'une rénovation thermique de qualité, avec des prêts de très longue durée, soit l'assurance d'œuvrer pour l'avenir de notre espèce.

Dès lors que le travail avec l'État et ses représentants (les préfets ont un rôle crucial) s'organisera dans la confiance, il sera alors possible de travailler avec les citoyens. En région Bourgogne-Franche-Comté, la convention citoyenne pour le climat et la biodiversité qui a été organisée vient de nous rendre ses conclusions. Le plus gros défi qui nous attend consiste à regagner la confiance des habitants. Il est nécessaire de sensibiliser et d'éduquer les citoyens sur ces enjeux, que nous même peinons parfois à saisir pleinement. Ils doivent comprendre les rôles et responsabilités de chacun.

Sur la question de la loi zéro artificialisation nette, je rappelle qu'elle émane d'une proposition de la convention citoyenne. L'objectif était de lutter contre l'artificialisation. C'est un concept difficile à expliquer et assez peu contrôlable. Une politique à long terme et des financements dédiés sont nécessaires pour réussir tous ensemble cette transition.

Olivier ZANETTA

CÉCILE REGOURD, LA TERRITORIALISATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EST-ELLE NÉCESSAIREMENT UN GAGE D'EFFICACITÉ ?

Cécile REGOURD

La réponse mérite d'être nuancée. Oui, c'est un gage d'efficacité dans la mesure où elle est nécessaire. On l'a dit, l'État ne peut pas relever ces défis seul, il a besoin du concours des collectivités territoriales. Il faut donc sortir de cette verticalité. Cependant, le oui doit être nuancé dans la mesure où cette efficacité a été conditionnée par différents facteurs. Le premier est la co-construction. Il ne faut pas oublier que la planification n'est pas une finalité en soi, mais un outil au service d'une politique publique. Les objectifs et les moyens alloués doivent être définis par l'ensemble des parties prenantes, et non de manière unilatérale par l'État. Cette planification ne doit pas être une simple stratégie de communication, comme les outils de démocratie participative et leur portée limitée. L'enjeu porte vraiment sur la co-construction et une définition commune des objectifs et des moyens, de sorte que les collectivités territoriales n'aient pas qu'une simple compétence opérationnelle.

Il a été question de l'énergie. Je pense que les lois Climat et Résilience de 2021 et Accélération des énergies renouvelables de 2023 ont laissé un sentiment ambigu. La loi de 2021 porte l'idée de décliner les objectifs au niveau territorial et au niveau régional. En réalité, ces objectifs sont définis par décret. Certes, un comité régional de l'énergie a été créé, mais sa portée est limitée à un avis consultatif, qu'il doit rendre dans un délai de 2 mois, ce qui laisse une marge de manœuvre assez limitée. Ensuite, cette efficacité est subordonnée à une lisibilité. Les objectifs, les moyens, les indicateurs pour atteindre ces objectifs doivent être clairs et pensés de manière globale.

Enfin, la planification ne pourra réussir qu'avec une articulation cohérente entre les différents schémas. La prolifération de schémas peut engendrer une certaine confusion. Donc oui, c'est un gage d'efficacité, mais qui n'est pas garanti, et qui est subordonné à un ensemble de paramètres. La planification reste un simple outil.

Olivier ZANETTA

MERCI. JE PROPOSE DE PRENDRE QUELQUES QUESTIONS DE LA SALLE.

Ralph MONPLAISIR (de la salle),

Président du Syndicat mixte d'énergie de la Martinique, Maire de Case-Pilote, membre du bureau de la FNCCR

Je serais étonné que la plupart des personnes dans cette salle ne soient pas entièrement d'accord avec l'ensemble de vos propos. En effet, la confiance constitue le fondement de toute interaction et s'enracine dans le bon sens. Or, c'est précisément ce bon sens qui a façonné notre nation. La France a été édifée par des ruraux, dont le mode opératoire reposait essentiellement sur cette faculté.

Aujourd'hui, on évoque la décentralisation et la nécessité d'opérer une transition, certes ! Cependant, les propos précédents sont avérés : le préfet se trouve dépossédé de son autorité. Nous, les élus, voyons notre crédibilité s'éroder auprès de nos administrés, lesquels, ne percevant plus l'utilité du suffrage, s'abstiennent de voter. Nous nous efforçons de restaurer un lien de confiance avec nos concitoyens, tout en étant parfois confrontés à un sentiment d'isolement dans nos territoires. Et soudain, alors que nous avons initié une méthodologie, l'État nous impose une approche différente.

Je voue un profond respect aux fonctionnaires d'État œuvrant au sein des ministères et porteurs d'idées novatrices. Néanmoins, ils prennent parfois des décisions dénuées de bon sens, que nous sommes tenus d'appliquer. Il n'est pas rare que les élus locaux, animés des meilleures intentions, se heurtent à des refus d'autorisation. Et le préfet, représentant de l'État et interlocuteur privilégié de l' élu local sur le terrain, se trouve dans l'incapacité de s'opposer aux directives étatiques ou de les remettre en question.

Olivier ZANETTA

MERCI MONSIEUR.

Yves SIMON (de la salle),

Président du Syndicat d'énergie de l'Allier, Maire de Meillard, Vice-Président de la FNCCR

Je suis maire depuis 35 ans, et je connais les problèmes que rencontrent nos communes aujourd'hui. Je souscris entièrement à l'analyse du représentant de l'Association des Maires de France. Dans mon département, 40 à 50 % des communes connaissent des difficultés financières. Dans ma petite commune, nous avons développé les EnR, par le biais notamment d'un parc de panneaux photovoltaïques de 60 hectares, propriété communale. Ce parc permettra à la collectivité de diminuer l'impôt, et d'aider les agriculteurs à payer leurs charges sociales. La diminution de l'IFER est une erreur. Je pense que les énergies nouvelles peuvent aider les collectivités à améliorer leurs ressources à venir.

Yves SIMON

Par exemple, l'État ne rembourse pas la TVA sur les loyers des logements dont les collectivités sont propriétaires. Ma commune dispose de quatre ans de budget d'avance, parce que de l'autofinancement a été dégagé et que nous recherchons toutes les subventions possibles. Aujourd'hui, mon syndicat d'eau doit emprunter sur 60 ans pour réaliser des travaux, mais n'en a pas les moyens. On peut donner tous les plus beaux discours que l'on veut sur la transition, mais si les communes n'ont pas les capacités de s'autofinancer, les projets ne seront pas réalisés. Et c'est là que réside le problème. Il faut impérativement redonner les capacités d'autofinancement aux collectivités pour qu'elles soient en mesure de réaliser des projets. Mon syndicat a financé tous les PCAET des adhérents, y compris ceux des plus petites communes. Les réflexions doivent être menées très en amont. Si l'on devait attendre les instructions de l'État, je pense que l'on resterait dans la théorie.

Olivier ZANETTA

MERCI, UNE AUTRE QUESTION OU RÉACTION ?

Gilles Noël (de la salle),

Maire de Varzy, Vice-président du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

Bonjour, mon village s'étend sur 4 414 hectares. Je crois au mot "village", là où la transition écologique va se mettre en place. Mon collègue de l'AMF a été un peu taquin avec nous les élus ruraux. Je me demande s'il ne serait pas utile de remettre en cause la dotation globale de financement, pour créer une dotation d'aménité rurale dans laquelle il serait question de biens communs, d'espace, de surfaces, plutôt que de population. D'ailleurs, si quelqu'un sait comment fonctionne la DGF, je veux bien qu'il m'explique ! D'ailleurs, si la dotation de solidarité rurale était versée uniquement aux villages ruraux de moins de 3 500 habitants, et si la dotation d'équipement des territoires ruraux allait uniquement aux communes rurales, j'en serais fort aise.

Concernant la loi zéro artificialisation nette, je suis navré de vous dire que mes collègues et moi le comprenons fort bien. Les parlementaires et votre collègue du Sénat nous ont aidés à sa compréhension : non, tout n'ira plus dans les métropoles, tel que le schéma régional avait été conçu. Nous avons droit à un hectare, parce nous n'avons pas artificialisé ces dix dernières années, et que les pro-

blèmes de ruissellement se posent essentiellement dans les métropoles. Nous sommes capables de comprendre ça. Maintenant, charge à nous aussi de balayer devant notre porte pour que l'on ait au moins un document d'urbanisme avant 2026 et que la technostructure, qui s'est chargée de complexifier les affaires, puisse faire montre de confiance, tel que vous l'avez exprimé, et de cohérence sur les territoires, notamment ruraux.

Olivier ZANETTA

MERCI, JEAN-FRANÇOIS VIGIER, SOUHAITEZ-VOUS RÉAGIR ?

Jean-François VIGIER

Je remercie mon cher collègue d'avoir soulevé ces deux points qui sont essentiels. Sur le premier, je répondrai qu'il ne s'agit pas d'opposer l'urbain et le rural. Nous ne comprenons pas davantage la loi zéro artificialisation nette en territoire périurbain. Encore une fois, elle crée de l'inégalité dans les territoires. J'ai eu l'occasion d'assister à plusieurs assemblées départementales pour représenter l'AMF, et ce qu'expriment les élus, c'est qu'ils ont non seulement du mal à comprendre la loi telle qu'elle a été adoptée, mais aussi à avoir une vision de ce que fait la Région dans son SRADDET. Dès lors que l'on autorise le développement d'un territoire, les élus partagent souvent le fait que le territoire voisin en est forcément pénalisé. C'est en cela que la loi manque de clarté. Concernant la question du financement, la DGF peut toujours être revue, ou transformée, ou améliorée. Cependant, mes chers collègues, ce n'est pas avec de la dotation globale de financement que l'on fait les politiques publiques, c'est avec des ressources fiscales ! La seule manière d'avoir un discours de responsabilité avec nos concitoyens c'est la ressource fiscale et la libre administration des communes, donc la décentralisation. La DGF, dont on ignore d'ailleurs le mode de calcul, place les collectivités sous perfusion.

Jean-François LONGEOT

Je voudrais simplement offrir une citation de Montesquieu à Monsieur Ralph MONPLAISIR de la Martinique : « *J'aime les paysans, car ils ne sont pas assez savants pour raisonner de travers* ».

Olivier ZANETTA

Merci à toutes et tous de vos interventions.

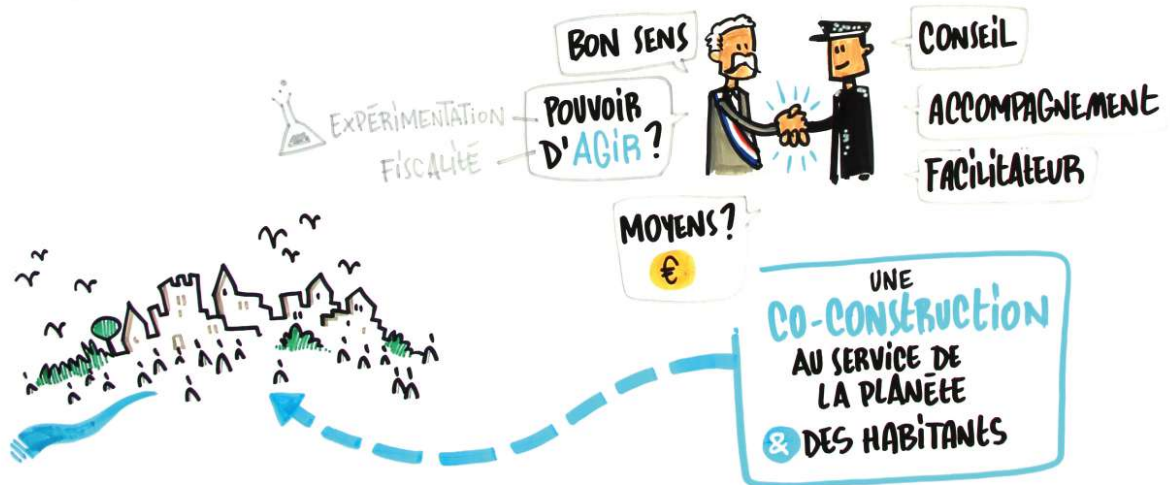


TERRITORIALISATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE:

UN GAGE D'EFFICACITÉ & D'ACCEPTABILITÉ



LES ÉLUS LOCAUX ONT BESOIN DE **CONFIANCE!**



OLIVIER SAMPSON-



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39^e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024

BESANÇON - MICROPOLIS



- Crédits photos : Philippe BARBOSA
- Facilitateur graphique : Olivier SAMSON